

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

**Décision n° 12488 du 5 mars 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ2006224S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 80611 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930020S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2020 :

Dervout	Frédéric	NIGEND : 177 772	NLS : 8 035 585
----------------	----------	------------------	-----------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2020 :

Gault	Émilie	NIGEND : 190 281	NLS : 8 039 553
--------------	--------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil